

REPUBLIQUE DU CONGO

du 3 Avril 2001

Gm

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DES REFORMES ADMINISTRATIVES ET  
DE LA PROMOTION DE LA FEMME

Décret n° 2001-122/ MFPRAPF/DGFP/DPME-SR  
Portant intégration, nomination, titularisation à titre  
exceptionnel et versement de certains candidats dans les  
cadres des services sociaux (enseignement); en tête :  
Monsieur **BANDZOUZI Claude Bertrand**.

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA PREVISION ET DE LA  
MAITRISE DES EFFECTIFS

(régularisation)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

VISAS :

Vu l'acte fondamental;

Vu la loi n° 021-89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 63-81/FP-BE du 26 mars 1963 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;

Vu le décret n° 67-50/FP-BE du 24 février 1967, réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

Vu le décret n° 67/272 du 2 septembre 1967 modifiant les articles 22 et 57 du décret n° 64/165 du 22 mai 1964 fixant le statut commun des cadres de l'enseignement ;

Vu le décret n° 91-049 du 05 mars 1991 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-769 du 28 décembre 1994 portant suspension des effets financiers la suite d'une titularisation, d'un reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administrative ou de toute autre promotion ;

Vu le décret n° 98-187 du 18 juin 1998 portant délégation de pouvoir au ministre de la fonction publique et des réformes administratives ;

Vu le décret n° 99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 99-50 du 3 avril 1999, portant versement des agents civils de l'Etat dans la classification prévue par la loi n° 021/89 du 14 novembre 1989, portant refonte du statut général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté n° 2087-FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu la note de service n° 1229/MENCRSE/CAB/DGASG/DPAA du 11 juin 1993 portant recrutement des intéressés en qualité de volontaire de l'enseignement ;

Vu les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;

**DECRETE :**



4

Claude Bertrand

Gm 2

**Article 1 :** Les candidats ci-après désignés, titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général et polytechnique (CAP-CEG P), obtenu à l'université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie -A, hiérarchie II des services sociaux (enseignement), nommés au grade de professeur des collèges d'enseignement général stagiaire, indice 650, titularisés exceptionnellement au 1<sup>er</sup> échelon, indice 710, ACC= néant et mis à la disposition du ministère de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique, selon le tableau ci-dessous :

N°	Noms et Prénoms, date et lieu de naissance	Date d'intégration	Date de titularisation	Option du diplôme
1-	BANDZOUZI (Claude) Bertrand, né le 31 juillet 1963 à Brazzaville Gm	6 janvier 1994	6 janvier 1995	Biologie-chimie-agriculture
2-	BANTSIMBA (Léonie) née le 8 juin 1964 à Brazzaville Gm	1 <sup>er</sup> février 1994	1 <sup>er</sup> février 1995	Biologie-chimie-agriculture
3-	NGOMA (Rosalie) née le 2 septembre 1965 à Brazzaville Gm	26 mars 1994	26 mars 1995	Biologie-chimie-agriculture
4-	NKODIA (Daniel) né le 8 décembre 1963 à Baratier Gm	14 décembre 1993	14 décembre 1994	Biologie-chimie-agriculture
5-	ELENGA Gérard, né le 6 décembre 1965 à Ouessou Gm	20 janvier 1994	20 janvier 1995	Histoire-géographie-sciences sociales
6-	MOUSSESSIE (Guy) Noël, né le 25 décembre 1965 à Brazzaville Gm	29 novembre 1993	29 novembre 1994	Biologie-chimie-agriculture
7-	BADINGA NIANGUI Pélagie, née le 29 mars 1964 à Matombé Gm	22 novembre 1993	22 novembre 1994	Histoire-géographie Sciences sociales
8-	NZIKOU (Joseph) né le 20 septembre 1965 à Dolisie Gm	15 octobre 1993	15 octobre 1994	Histoire-géographie sciences sociales

**Article 2 :** Les intéressés sont versés dans les cadres de la catégorie I, échelle 2, 1<sup>ère</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon, indice 780, ACC = néant, pour compter des dates respectives de titularisation, en application du décret n° 99-50 du 03 avril 1999 susvisé.

**Article 3 :** Conformément au décret n°94-769 du 28 décembre 1994 susvisé, le versement et la titularisation ne produiront aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Handwritten signatures and initials at the bottom of the page, including a large signature on the right and initials on the left.

Article 4 : Le présent décret qui prend effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000, sera enregistré, publié au journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

*Handwritten mark*

Brazzaville, le 3 Avril 2001

*Signature of Denis SASSOU NGUESSO*

Denis SASSOU NGUESSO

Par le Président de la République,

La ministre de la fonction publique, des réformes administratives et de la promotion de la femme,

*Signature of Jeanne DAMBENDZET*



Jeanne DAMBENDZET

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,

*Signature of Mathias DZON*

Mathias DZON

Le ministre de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, chargé de la recherche scientifique,

*Signature of Pierre NZILA*



Pierre NZILA

**AMPLIATIONS :**

- JORC 1
- DGFP/DPME 2
- MFPRAPF-SST 2
- DGB 2
- DGCF 2
- METPRJCS 2
- DPAA 2
- INTERESSES 8
- DOSSIERS 24
- SGG/BC 2

*Handwritten signature*